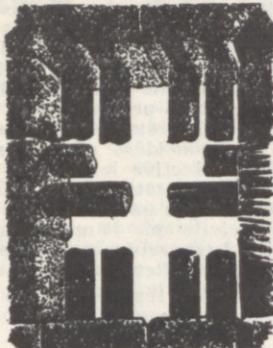


BULLETIN



MENSUEL

de l'**ADIR**

# VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6<sup>e</sup> ▼ LITTRÉ 30-09

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE

*Reconnue d'Utilité Publique*

## VENTE DE SOLIDARITÉ

sous le Haut Patronage de Son Excellence M. Alexandre PARODI

Secrétaire Général des Affaires Étrangères  
Président des Amis de l'A. D. I. R.

**SAMEDI 26 AVRIL 1952**

de 11 à 22 heures



AU PROFIT  
des

ŒUVRES SOCIALES DE L'A. D. I. R.

AU CENTRE

DES RELATIONS INTERNATIONALES

53, Rue François-1<sup>er</sup>, PARIS - VIII<sup>e</sup>CENTRE DE  
RELATIONS INTERNATIONALES53, Rue François-1<sup>er</sup> - PARIS 8<sup>e</sup>AU PROFIT DE  
l'ASSOCIATION NATIONALE DES INTERNÉES  
ET DÉPORTÉES DE LA RÉSISTANCE*Reconnue d'Utilité Publique*

SAMEDI 26 AVRIL à 17 h.

**CONCERT**  
de  
Musique Ancienne

avec le gracieux concours de  
**PAULINE AUBERT**  
CLAVECINISTE

A 18 heures 30

**CONFÉRENCE**

de André JACQUEMIN

sous la présidence de M. Julien CAIN  
*Administrateur de la Bibliothèque Nationale*

LES MAITRES-GRAVEURS  
DE LA RENAISSANCE  
(AVEC PROJECTIONS)

CENTRE DE  
RELATIONS INTERNATIONALES53, Rue François-1<sup>er</sup> - PARIS 8<sup>e</sup>AU PROFIT DE  
l'ASSOCIATION NATIONALE DES DÉPORTÉES  
ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE*Reconnue d'Utilité Publique*

SAMEDI 26 AVRIL à 21 h. 15

**CONCERT**de  
Musique de Chambre

sous la présidence de M. Darius MILHAUD

avec le gracieux concours de

**LÉILIA GOUSSÉAU**  
PIANISTE

**LILY LASKINE**  
HARPISTE

**JEANNE GAUTIER**  
VIOLONISTE

**NOMBREUX COMPTOIRS**

LIVRES - TISSUS - ÉPICERIE  
PARFUMERIE - JOUETS - OBJETS DIVERS

**BAR**

Séance de Prestidigitation  
à 15 heures

Cette carte sera rigoureusement exigée à l'entrée

d'PA616

Mes chères Camarades,

La Vente de Solidarité se prépare pour le samedi 26 Avril, comme vous le voyez ci-dessus par le fac-simile de la carte d'invitation.

Je ne saurais assez remercier toutes les personnes dont les noms y figurent de leur réponse si généreuse à notre appel, ainsi que toutes celles, amies d'hier et d'aujourd'hui, qui travaillent à en assurer le succès.

Cette première page de "Voix et Visages" remplacera pour nous adhérentes la carte d'invitation qui sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Venez-y nombreuses, amenez des amis et n'oubliez pas que nous avons besoin pour garnir nos comptoirs d'un grand élan de solidarité et de générosité.

Ne faites pas mentir l'optimisme de

Votre affectionnée  
MARIKA

#### REVISION DU FICHIER

Nous avons décidé de faire effectuer une révision du Fichier des adhérentes de notre Association, leurs adresses et leur situation de famille ayant changé au cours de ces dernières années.

Nous demandons à nos camarades de nous aider dans cette tâche. Elles peuvent le faire en lisant attentivement le texte de la fiche dont nous reproduisons le libellé ci-dessous et en nous envoyant les renseignements dont nous avons besoin. Nous leur demandons, par exemple, de nous indiquer leur numéro de convoi, qui nous est actuellement indispensable.

Nom .....  
Surnom .....  
Nom de jeune fille .....  
Prénoms .....  
Née le ..... à .....  
Célibataire - Mariée - Veuve - Divorcée  
Prénoms et date de naissance des enfants vivants .....  
Profession .....  
Profession du mari .....  
Adresse et changement, date, téléphone .....  
Arrêtée le ..... à .....  
Internée le ..... à .....  
Déportée du ..... au ..... à .....  
N° matricole ..... N° convoi .....  
N° carte combattant .....  
N° carte déportée résistant .....  
Marraines .....

## A PROPOS DU RÉARMEMENT ALLEMAND

En feuilletant le livre du Dr François Bayle (1), qu'Anise Postel-Vinay avait signalé à l'A.D.I.R., j'ai pensé avec angoisse à la continuité des méthodes de guerre allemande, et j'éprouve le besoin de venir en parler avec vous.

Le réarmement de l'Allemagne reste, parmi les questions à l'ordre du jour, une des plus préoccupantes. Certains pensent — et ils sont nombreux — que le nazisme abattu, l'Europe a tout intérêt à voir se reconstituer une armée allemande capable de s'opposer à toute agression.

Les Anglo-Saxons affirment, ainsi qu'un certain nombre de Français, que les atrocités commises pendant la guerre de 39-45 étaient le fait d'un parti et non le reflet d'une mentalité générale — que pareil danger n'est plus à redouter.

Je ne veux pas essayer de peindre ici le portrait du militarisme allemand. Mais je pense qu'il serait intéressant pour d'anciennes déportées, marquées jusqu'à la fin de leur vie par les souffrances subies, de voir combien les méthodes employées à Ravensbrück ou ailleurs sont des méthodes anciennes et classiques.

Les Français ont ignoré — ou volontairement oublié — ce qui s'est passé sur leur sol en 1870-71 et en 1914-18. Ils écartent actuellement de leur mémoire les souffrances subies dans les camps et les prisons de 1940-45. Il est bon de leur rappeler ce passé proche ou lointain et de dégager, de ce qui est historique, une leçon de prudence.

La Prusse est une et éternelle, quels que soient les régimes qui s'y succèdent. Refaire une Allemagne unie et armée est un défi au passé — une dangereuse légèreté pour l'avenir.

\*\*

Avant de vous donner des détails précis, je voudrais emprunter aux Allemands eux-mêmes quelques citations.

Emil Ludwig, dans son livre : « La conquête morale de l'Allemagne » (traduit par Raymond Henri, Albin Michel, Éditeur, 1945) écrit :

« ...Quiconque prêche la sottise de la paix éternelle ne comprend rien à la vie nationale. Notre armée est une forme glorieuse de l'idéalisme allemand. »

Le général von Bernhardt, l'auteur militaire classique, s'exprime ainsi :

« ...Il faut discréder la suggestion du Président Taft visant à instituer des tribunaux d'arbitrage entre grandes puissances. Il faut rendre à la guerre sa justification morale. La guerre fait germer les plus sublimes forces de la nature humaine. Quelques atrocités isolées ne comptent pas, au regard de l'idéalisme dont toute l'entreprise est marquée. »

Même les littérateurs ne sont pas en retard sur les militaires et les philosophes. Thomas Mann, en 1914, justifiait la guerre du Kaiser dans les termes suivants :

« ...Le principe victorieux et guerrier de notre époque : l'organisation constitue le principe premier, la véritable essence de l'art... Les Allemands, de tous les peuples, le peuple le plus tourné vers l'introspection, ont une orientation morale, mais non poli-

(1) « Croix gammées contre Caducée ». *Les expériences humaines en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale*, imprimé sous la direction technique de M. Maurice Gault, Chef du Centre d'Imprimerie Nationale à Neudstadt (Palatinat).

que... Notre esprit belliqueux fait partie de notre morale. Tandis que d'autres civilisations, même dans leur art, inclinent à une forme civile d'éthique, le militarisme allemand reste un facteur de la morale allemande. L'âme allemande est trop profonde pour trouver son idéal suprême dans la civilisation... Elle considère avec la même antipathie instinctive les idéaux pacifistes de la civilisation : la paix, en effet, n'est-elle pas un élément de cette corruption civile que l'âme allemande méprise ?... Les vertus et les beautés véritables de l'Allemagne ne se dévoient que dans la guerre... »

\*\*

#### Guerre de 1870-1871

Voici quelques documents concernant la guerre 1870-1871 particulièrement frappants, il me semble :

« Ordonnance royale concernant la Landsturm » (Guillaume I<sup>er</sup>). (Citée par Nector de Condé, dans son livre « La Prusse au pilori de la civilisation », Bruxelles, Devillé.)

« § 7. — La Landsturm est appelée à agir dans le cas d'une guerre défensive où tous les moyens sont permis et légaux — de sorte que les extrêmes sont à préférer, car ils conduisent plus rapidement et plus efficacement au triomphe de la cause juste.

« § 8. — A cette fin, la mission de la Landsturm est de mettre obstacle à l'invasion et à la marche de l'ennemi en l'attaquant constamment en se rendant maître de ses convois, de ses courriers, de ses réserves en brûlant ses hôpitaux...

« § 13. — La Landsturm n'a ni uniforme, ni signes particuliers, car ces uniformes et ces signes serviraient à la faire connaître par l'ennemi et l'exposeraient aux persécutions. »

(Cité également par Nector de Condé, dans son livre « La Prusse au pilori de la civilisation ».)

« Le Wauderer de Vienne :

« Mille six cents prisonniers de guerre de l'armée de la Loire sont entrés dans la nuit à Berlin, pour être dirigés sur Stettin...

« Leur voyage d'Orléans à Berlin a duré quatre-vingt-sept jours... Le transport a été effectué en soixante wagons ouverts; les malheureux devaient se tenir debout, car il n'y avait pas de sièges... La neige leur montait jusqu'aux genoux.

« Cinq prisonniers sont morts du tétanos, plus de cent ont dû être transportés chez des particuliers, les ambulances étant toutes pleines. Avant que tous soient mis à couvert, il en mourra encore un grand nombre... »

Voici un extrait du livre de Bruchon : « Neuf mois de captivité en Poméranie » (Corbeil, chez Drevet, 1886).

« Le camp de Krukow, surnommé Camp de la Mort, semble avoir été vraiment très inhumain.

« Les prisonniers vivaient dans des trous humides que ne parvenaient pas à assécher des bottes de paille.

« ...Il faisait un froid terrible dans ces trous malsains; la neige en tombant sur nos couvertures se formait en verre; et dans l'obscurité qui régnait là dedans, on n'entendait que grelotter et se plaindre.

\*\*

« ...Des brocanteurs, de mèche avec les sous-officiers et soldats du camp, font courir le bruit d'un rapatriement et

(suite page 4, 1<sup>re</sup> col.)

# L'INDEMNISATION des Victimes des expériences humaines

Dans un précédent article consacré aux extraordinaires mesures de clémence dont ont scandaleusement bénéficié deux des médecins S.S. qui avaient pratiqué des « expériences » sur nos camarades, les « lapins » polonaises, nous avions signalé que les 56 survivantes du groupe des 74 « opérées », souffrant d'infirmités ou séquelles d'infection diverses, ne recevaient d'aide sous aucune forme.

En effet, celles qui résident en Pologne ne touchent aucune pension même partielle de leur gouvernement, sauf dans le cas où elles ont contracté la tuberculose.

Les autres, réfugiées politiques en Angleterre, en Belgique, aux Etats-Unis, en France ou en Suède, n'ont évidemment droit à aucune pension du pays qui les accueille. Simplement, en cas de crise aiguë (reprise de l'infection avec abcès, jambes qui se recassent, cœur qui faiblit, etc.), les hôpitaux font le travail de première nécessité au tarif habituel, puis abandonnent à elles-mêmes ces jeunes filles infirmes, sans logis et sans travail. On connaît le cycle infernal du Réfugié politique : pas de carte de travail sans titre d'identité de séjour, pas de titre de séjour sans travail assuré.

Ni l'opinion publique, peu informée, il est vrai, ni même les nombreux organismes ou instances ayant précisément pour objet de réparer les injustices sans nombrer qui fleurissent sur notre planète, ne s'étaient préoccupées de ces êtres humains qui ont eu le front de survivre à un traitement devant lequel la barbarie millénaire avait jusqu'ici reculé. Chacun refaisait moralement le geste des médecins d'Auschwitz : le sujet ayant « servi », il est rejeté soit à la chambre à gaz, soit à la vie « ordinaire » du camp, sans jambes ou sans ovaires, selon les cas. Le sujet est livré à l'oubli.

Certes, on s'est indigné de l'horreur du crime, mais l'imagination a faibli devant l'énormité de ces froids calculs des hommes de science allemands, et il semble qu'il ne lui soit plus resté de souffle pour songer aux épaves qui, ici ou là, grâce à quelque complaisance de la nature ou de quelque camarade « bien placé » ont survécu et ont été rejetées dans la jungle de la vie « libre ».

Ainsi le tribunal de Nuremberg qui a condamné les médecins criminels, ne s'est pas occupé de l'aspect du problème dommages-intérêts dus à la partie civile. Et alors qu'on a été amené à introduire le crime de génocide dans le nouveau droit international, le crime d'expériences faites sur des humains non consentants n'a pas été évoqué. C'est peut-être pour cette raison que le tribunal de Nuremberg, à qui les « opérées » ont demandé dès 1946 ce que le S.S. Professeur Gebhardt avait avoué leur avoir fait subir et de quelle procédure de réparation elles pouvaient espérer bénéficier, n'a donné aucune réponse.

Au début de 1950 cependant, une de ces jeunes Polonaises que beaucoup d'entre vous connaissent, Janina Iwanska, lassée de séjours périodiques et onéreux dans divers hôpitaux, comprit qu'elle ne serait jamais plus en état de gagner normalement sa vie et que si ses compagnes et elle-même voulaient éviter de mourir de faim, elles devaient recevoir une aide permanente.

Un raisonnement élémentaire la conduisit à réclamer des dommages-intérêts aux auteurs du préjudice causé, c'est-à-dire aux Allemands. Une lettre fut envoyée à M. François-Poncet, alors Haut-Commissaire de France en Allemagne. Hélas ! M. François-Poncet ne pouvait rien contre la législation en vigueur en Allemagne : Ravensbrück se trouvait en zone soviétique et les quelques Länder sous contrôle allié qui avaient prévu de vagues indemnités pour certaines catégories de victimes du nazisme n'avaient pas songé au cas des expériences et exigeaient de plus que la victime réside sur leur territoire.

On fit alors appel (janvier et mars 1950) à la Croix-Rouge, puis à la Croix-Rouge Internationale. Celles-ci ne « pouvaient rien », la question n'étant pas de leur ressort. Il semble ainsi que pas plus après que pendant la guerre, la question des déportés n'ait été du ressort de la Croix-Rouge !

Le Vatican lui-même, saisi directement, puis en la personne de son délégué à Francfort et de son délégué à l'I.R.O. ou bien n'a pas répondu ou bien a assuré les « opérées » qu'il soumettait leur cas aux organisations charitables catholiques.

Un conseiller juridique de l'I.R.O. (Organisation Internationale des Réfugiés) fut consulté à Paris, puis à Genève : mille regrets, beaucoup de compréhension, mais il n'existe pas de législation en faveur de ces victimes, ni dans l'Allemagne sous contrôle allié, ni dans l'Allemagne sous contrôle soviétique.

On songea alors à s'adresser à la Cour Internationale de La Haye. Mais le Professeur de Droit international, Mme van den Molen, d'une nature sans doute pessimiste, précisa qu'outre qu'un individu ne pouvait pas saisir cette Haute Instance, elle doutait beaucoup que des réparations fussent jamais accordées aux victimes des expériences pseudo-scientifiques. « C'est bien triste, écrit-elle, mais quand on a souffert d'une manière si affreuse, il n'y a presque pas de moyens de réparation... J'espère que Mme J. retrouvera quand même sa santé et tout son équilibre. »

Il ne restait plus qu'à s'adresser directement aux Allemands (mai 1950) en se faisant appuyer, ultime recours, par l'Organisation des Nations Unies, seul organisme susceptible d'exercer une autorité quelconque sur les gouvernements allemands de Bonn et de Berlin.

En même temps on faisait paraître quelques articles sur la question dans la presse française (« Le Monde » du 6 avril 1950, en particulier).

Le gouvernement de Bonn répondit rapidement ce que M. François-Poncet et l'I.R.O. avaient déjà dit : rien de prévu, rien à faire. Toutefois, un député allemand, M. Jaeger, interpella plus tard son gouvernement sur la question et le ministre des Finances finit par répondre le 6 septembre 1950 : 1<sup>o</sup> que le gouvernement n'avait jamais été sollicité d'une telle demande d'indemnisation (ce qui était inexact puisque les dossiers avaient été envoyés à Bonn en mai); 2<sup>o</sup> que néanmoins il prendrait la question en considération dans le prochain budget ou même, si nécessaire, hors budget.

Cette réponse ouvrait une porte à l'espoir et allait permettre à la Division des Droits de l'Homme de l'O.N.U. de faire avancer toute l'affaire.

En effet, hommage soit rendu à cette organisation internationale, si lourde, si lente soit-elle, car elle est la seule à n'avoir pas reculé devant la responsabilité de prendre en charge la totalité de la question, c'est-à-dire non seulement nos 56 camarades polonaises, mais toutes les « victimes des expériences présumées scientifiques ». (La Division des Droits de l'Homme avait déjà 237 dossiers entre les mains en novembre dernier).

Ce premier succès a été obtenu par la procédure démocratique normale :

La question a été mise pour la première fois à l'ordre du jour de la Commission des Droits de la Femme par la Déléguée française, Mme Lefacheux, une de nos camarades de Résistance. De là elle a passé au Comité social du Conseil économique et social où elle a été très énergiquement défendue par le Délégué français, M. de la Charrière. Le Professeur Cassin, Vice-Président du Conseil d'Etat, Président de la Commission consultative française des Droits de l'Homme, a également secondé de sa haute autorité les efforts de la Délégation française.

A trois reprises des résolutions ont été votées en faveur des victimes des expériences présumées scientifiques. Entre les sessions, la direction de la Division des Droits de l'Homme n'a pas cessé de travailler et a obtenu du gouvernement allemand de Bonn une reconnaissance formelle de la responsabilité allemande et l'engagement de consacrer des fonds importants à l'indemnisation de toutes les victimes des expériences présumées scientifiques, résidant hors d'Allemagne.

A la session de septembre 1951 du Comité Social du Conseil Economique et Social, la résolution enregistrant l'engagement du gouvernement de Bonn et priant le gouvernement de Berlin de répondre à son tour à la demande des Nations Unies concernant le versement de ces indemnités a donné lieu à une intéressante discussion : les Délégués de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'U.R.S.S. ont fait observer, entre autres choses, qu'il paraissait étrange que le gouvernement de Bonn, en accord avec les Alliés, verse d'une main des indemnités aux victimes et de l'autre, ouvre les portes de la prison de Landsberg où étaient détenus les médecins criminels. Les mêmes Délégués ont été d'avis que, pour le moment, les victimes n'avaient qu'à être prises en charge par les gouvernements des territoires sur lesquels elles résidaient et que le versement des indemnités, de la part des Allemands, devait être différé jusqu'à la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne. En conséquence ils se sont abstenus dans le vote des réparations immédiates à exiger des Allemands, alors que tous les autres Délégués ont voté pour (Belgique, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis, France, Iran, Mexique, Pakistan, Philippines, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède).

L'objection soulevée par les pays communistes est d'un poids incontestable et nous nous associons à eux pour nous élever de toutes nos forces contre la scandaleuse clémence des Occidentaux envers ces médecins criminels. Mais notre protestation ne nous empêche pas de revendiquer en même temps que justice soit faite, et immédiatement.

(suite page 4, col. 2 et 3)

## LE SERVICE SOCIAL EST A VOTRE SERVICE...

Aujourd'hui nous voulons nous entretenir plus particulièrement avec vous des vacances.

Nous savons combien vous avez besoin de réparer vos forces et nous aimerions que chacune puisse prendre le repos indispensable.

Voulez-vous commencer à faire des projets dès maintenant.

Si vous avez des difficultés matérielles à les réaliser, écrivez-nous immédiatement.

*Nous ne prendrons plus en considération aucune demande de placement de repos après le 1<sup>er</sup> juin.*

Nous sommes heureuses de vous annoncer que la Commission spéciale de Réforme des Internés et des Déportés de la Résistance a commencé à fonctionner. Nous vous donnerons dans le prochain numéro toutes indications utiles à ce sujet.

Nous vous rappelons les indications données déjà dans notre Bulletin au sujet du **Statut des Grands Mutilés**.

Que celles qui sont en possession de la carte du Combattant et qui sont pensionnées à plus de 85 %, pour d'autres maladies que la tuberculose, s'adressent à nous.

Comme vous le voyez par l'article de Mme Postel-Vinay, nous demandons à toutes celles d'entre vous, qui ont subi dans les camps de concentration, des soi-disant « expériences médicales », de se faire connaître.

*L'Assistante Sociale...*

### AVIS

Permanence sociale : lundi, de 14 h. 30 à 19 h. 30 et sur rendez-vous.

Nos bureaux sont fermés le samedi toute la journée.

(suite de la page 2, 3<sup>e</sup> colonne)

« d'une vente de billets à prix réduit, et « achètent tous les vêtements de ces mal-heureux.

« ...Les prisonniers attendent à deux « mille leur soupe du soir, dans la nuit. « Tout à coup une voix éclata... Les « deux compagnies firent demi-tour et se « précipitèrent sur nous, baïonnette en « avant, ils nous chargèrent furieusement...»

« Ceux qui se trouvaient devant, sentaient les baïonnettes leur labourer les « chairs, s'efforcèrent de reculer; impossible car ceux qui étaient derrière résistaient, pour arriver plus vite à la baraque...»

« Les malheureux que les Allemands tuèrent et blessèrent ne furent jamais tous connus. Les Allemands les avaient eux-mêmes ramassés et nous ne sommes jamais ce qu'ils étaient devenus...»

« Ils vivent sous des tentes dont l'intérieur est couvert de givre. Il n'était pas rare de trouver, le matin, des camarades qui, rompus de fatigue et ayant cédé au sommeil, ne se réveillaient plus.

« Ils sont chargés de charrier de la glace pour les hôpitaux.

« Par moment, ces malheureux glissent et tombent tous les deux à la fois: ils font des efforts pénibles pour se relever, leurs mains endolories par le froid ne peuvent leur être d'aucun secours, mais voilà un cuirassier blanc chaudement enveloppé d'un épais manteau fourré qui survient le sabre levé; il frappe! Il frappe! du dos de son sabre!...»

(à suivre)

## Nouvelles de nos Sections

### SECTION DE MAINE-ET-LOIRE

Comme les années précédentes, notre réunion annuelle a eu lieu chez Baluchette (2 mars 1952). Cette fois, le soleil était de la partie et il y avait de la gaieté dans tous les coeurs.

Etaient présentes :

Mmes Alis Yvette, Bowman Germaine, Chatelain Pauline, Coillot Odette, Escher Marcelle, Forest Célestine, Gaullier Hélène, Grazélie, Andréa, Icardi Joséphine, Letourneau Jeanne, Marie Antoinette, Oger Marcelle, Persigand Renée, Revers Denise, Simier Lucienne, Tourguenoff Marguerite.

La Section a profité de la réunion pour féliciter Mme Letourneau qui venait d'être promue chevalier de la Légion d'honneur et pour lui dire combien nous étions heureuses de sa décoration.

Après la lecture du rapport de l'activité de l'A.D.I.R. et du compte rendu de l'Assemblée de Paris, un goûter fut servi auquel tout le monde fit honneur. Nous remercions Baluchette, Mme Grazélie et Mme Simier de leur générosité qui permet de gâter les camarades et leur famille.

Nous remercions aussi Mme Icardi qui, en exerçant son talent de graphologue, a donné de l'espérance et de la joie à plusieurs d'entre nous et a contribué à augmenter notre caisse.

Les conversations ne languirent pas mais il fallut se séparer en espérant pourtant se retrouver en juin prochain pour une belle excursion au bord de la mer.

G. BOWMAN.

### SECTION PARISIENNE

Nous rappelons que la délégation parisienne se réunit à l'A.D.I.R., 4, rue Guyenemer, tous les premiers samedis de chaque mois, de 15 h. à 18 heures.

M. BILLARD.

Imp. Lescaret, 2, r. Cardinale, Paris-6<sup>e</sup>.

(suite de la page 3, 3<sup>e</sup> colonne)

Les faits nous apprennent en effet que les gouvernements des territoires sur lesquels les victimes résident, qu'ils soient d'Est ou d'Ouest, ne les ont pas du tout « prises en charge ». L'Assistance Publique n'intervient, et encore pas gratuitement, qu'en cas de récidive aiguë ou d'accident, mais le travail de longue haleine qui consiste à rechercher la nature de l'infection artificiellement provoquée, à tenter des thérapeutiques adaptées à chaque cas et, en cas d'échec, à donner à ces infirmes les moyens de ne pas mourir de faim sans travailler, personne jusqu'ici ne s'en était chargé.

Cependant pour la première fois cet hiver, les deux premières parties de ce programme ont été magistralement prises en mains et menées à bien par le médecin-expert auprès du Tribunal de Nuremberg, le Docteur Leo Alexander, qui a pris la responsabilité de faire venir, sans aucun frais pour elle, une « opérée » au Beth Israël Hospital de Boston. On a recherché d'abord ce que le S.S. Gebhardt avait pu expérimenter sur elle, à la fois à la lumière de la documentation de Nuremberg et des analyses très minutieuses que la technique la plus moderne permettait de faire, puis une thérapeutique énergique fut appliquée: chirurgie et

## CARNET FAMILIAL

### NAISSANCES

— Michelle Roux, fille de Mme Roux-Dissard, 11 février.

— Mme Maireau, 27.470, annonce la naissance de son petit-fils, qui s'appelle Camille en souvenir de son grand-père victime des bagnes nazis.

### RECHERCHE D'APPARTEMENT

Une famille canadienne cherche un appartement meublé à Paris pour 2 mois et demi, du 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre: Monsieur, Madame et 3 enfants : 16, 10 et 4 ans. Le prix du loyer serait d'un minimum de 150.000 francs à préciser avec les locataires. Ecrire à l'A.D.I.R.

### CALENDRIER DE NOS DINERS

#### DE KOMMANDO

Le dîner des 35.000, 38.000, N.N., 42.000, 45.000 et 47.000, le 21 avril.

La date définitive du dîner des 27.000 a été fixée au samedi 10 mai. Il aura lieu au Palais de la Mutualité. Prière de bien vouloir s'inscrire avant le 3 mai.

Le dîner d'Holleischen, Neubrandenburg, Bendorf, le 19 mai.

En raison de la préparation de notre Vente de Solidarité, le dîner des 35.000, 38.000, N.N., 42.000, 45.000 et 47.000, qui devait avoir lieu le 21 avril, est reporté au lundi 16 juin, eu m me temps que le dîner de Swodau, Ieshing, Jugenlager, Forteresses et internées. Si nos camarades sont en nombre suffisant, ce dîner n'aurait pas lieu au Foyer, mais au Palais de la Mutualité. Prière de prévenir Guyenemer huit jours à l'avance.

### FOYER

Nos dîners du lundi sont suspendus pendant le mois d'avril. Ils reprendront comme de coutume à partir du 5 mai.

anti-biotiques ont tour à tour été employés par le Docteur Fine et toute une équipe de spécialistes divers. Au bout de quatre mois l'amélioration était éclatante et l'« opérée » était renvoyée en France.

Néanmoins, si remarquable ouait été cet effort réalisé dans des conditions exceptionnelles, qu'en restera-t-il, si l'« opérée » ne reçoit pas les fonds nécessaires pour acheter l'auréomycine indispensable pour continuer quotidiennement le traitement, et si elle doit sans transition retravailler huit heures par jour pour vivre ?

C'est une aide immédiate et permanente qu'il faut aux survivants de cette monstrueuse barbarie. Dix ans ont passé depuis que les premières « expériences » commençaient à Ravensbrück, dix ans pendant lesquels ces grandes malades sont restées sans ressource. Il est grand temps qu'après avoir condamné les médecins criminels, on s'occupe enfin de mettre au point les textes qui permettront l'indemnisation des victimes. Puisse la nouvelle législation envisagée par le gouvernement de Bonn passer rapidement en application et contribuer à protéger à l'avenir les êtres humains des fantaisies scientifiques redoutables qui peuvent toujours se développer à l'abri des régimes de dictature.

Anise POSTEL-VINAY.